

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 6 Juillet 2022

A la Salle des Fêtes de Château Chervix

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 28 Juin 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc		X	REDON-SARRAZY Maryvonne		X
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mr Jean-Luc LACHAUD était absent excusé,
- Mr Eric LAVOREL était absent excusé,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé
- Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
- Mme Véronique REDEMPT, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Maryvonne REDON-SARRAZY, était absente excusée.
 - **Secrétaire de séance** : Mr Christian LATOUILLE.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-065B AUTORISANT LE PRESIDENT A PROCEDER AU DEPOT DE PIECES CONCERNANT LE PERMIS D'AMENAGER DE LA ZAE DU MARTOULET AUPRES DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE LIMOGES.**

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que les travaux d'aménagement de la ZAE du Martoulet (Commune de Saint Germain Les Belles) sont terminés.

Cette opération ayant fait l'objet, au niveau de l'urbanisme, d'un Permis d'aménager, il convient, avant de commercialiser ces terrains, de procéder, par l'intermédiaire d'un Notaire, au dépôt de pièces auprès du Service de Publicité Foncière.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220706-2022-065B-DE
Date de transmission : 03/08/2022
Date de réception préfecture : 03/08/2022



Monsieur le Président propose ensuite au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à effectuer cette formalité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au dépôt des pièces concernant la ZAE du Martoulet à Saint Germain Les Belles auprès du Service de Publicité foncière de Limoges,
- **MANDATE** l'étude notariale DEBROSSE-RODIER de Boisseuil pour effectuer ces formalités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de dépôt.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU CHERVIX, LE 6 JUILLET 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	14
Votants	18
Exprimés	18
Contre	0
Pour	18
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Cette délibération annule et remplace la délibération N°2022-065, transmise à la Préfecture le 12 Juillet 2022 et enregistrée sous la référence 087-200040814-20220706-2022-065-DE qui comportait une erreur

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220706-2022-065B-DE
Date de télétransmission : 03/08/2022
Date de réception préfecture : 03/08/2022